

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 28 mars 2013**

Conseil Municipal du
<b>28 mars 2013</b>

L'an deux mil treize, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt deux mars deux mil treize, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du
<b>22 mars 2013</b>

Nombre de conseillers
-----------------------

<b>En exercice : 13</b>
<b>Présents : 11</b>
<b>Votants : 13</b>

**PRESENTS:** VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BIRABE Joseph, BIRABEN Pierre, CENDRÈS Monique (arrivée à 20h30), DOASSANS-CARRERE Philippe, LAHORE Alexandre.

**ABSENTS-EXCUSÉS :** CASSOU Valérie, MAGENDIE Béatrix.

**PROCURATIONS :**

MAGENDIE Béatrix donne procuration à VIGNAU Alain.

CASSOU Valérie donne procuration à CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia.

CENDRÈS Monique donne procuration (jusqu'à 20h30) à BERTHOUMIEU Valérie.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2013 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Ordre du jour :**

- 1) ONF : Programme d'actions 2013 en forêt communale (investissement et fonctionnement)
- 2) Approbation du Compte Administratif 2012
- 3) Approbation du Compte de Gestion 2012
- 4) Vote du taux des taxes de contributions directes
- 5) Affectation des résultats 2012
- 6) Vote du Budget Primitif 2013
- 7) Personnel : Assurance groupe garantissant les risques financiers de la collectivité liés à la protection sociale du personnel
- 8) Compte-rendus de commissions
- 9) Rythmes scolaires
- 10) Questions diverses

## 1. ONF : PROGRAMME D' ACTIONS 2013 EN FORET COMMUNALE EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ONF propose un programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt communale et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.

Les travaux forestiers pour l'année 2013 sont les suivants :

✓ Investissement :

- Girobroyage de cloisonnements sylvicoles (parcelle 12)
- Dégagement manuel de plantation (parcelle 12)
- Passage d'un girobroyeur sur des cloisonnements d'exploitation parcelle (14 et 15).

✓ Fonctionnement :

- Entretien des limites du parcellaire (parcelles 3 et 5)
- Lotissement d'affouage (coupe définitive avant plantation : parcelles 4, 10, 11 et 13).

Les travaux d'investissement prônés s'élèvent à la somme de 2430 € HT et les travaux de fonctionnement s'élèvent à la somme de 1400 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, vote pour le programme ci-dessus et demande à Monsieur le Maire que les montants soient inscrits au budget primitif 2013.

Vote Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2012 :

**Réalisation de l'exercice 2012 :**

	DÉPENSES	RECETTES	EXCÉDENT
FONCTIONNEMENT	284 925,01 €	324 654,84 €	39 729,83 €
INVESTISSEMENT	71 767,42 €	85 800,92 €	14 033,50 €
		TOTAL	53 763,33 €

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 : 53 763,33 €**

**Restes à Réaliser à reporter en 2012 :**

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0 €	0 €

## RÉSULTAT DE CLÔTURE 2012

Le résultat de clôture 2011 intègre les excédents et déficits 2011 (recettes de fonctionnement reporté 53 368,64 €, recettes d'investissement reporté 96 659,30 €) qui ont été reportés sur le budget 2012.

	DÉPENSES	RECETTES	EXCÉDENT
FONCTIONNEMENT	284 925,01 €	378 023,48 €	93 098,47 €
INVESTISSEMENT	71 767,42 €	182 460,22 €	110 692,80€
		TOTAL	203 791,27 €

**Le résultat global cumulé de l'exercice 2012 est de: 203 791,27 €**

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe fait procéder au vote du Compte Administratif 2012.

Vote : Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0.

### 3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012.

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2012, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

### 4. VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Après examen de la Commission Finances, les taux des taxes 2013 sont maintenus identiques aux taux 2012 Le produit fiscal attendu pour l'année 2013 est de 112 829 €.

Taxes	Taux 2012	Taux votés en 2013	Bases 2013	Produits 2013
Taxe Habitation	10,15 %	10,15 %	732.600 €	74 359 €
Foncier Bâti	6,91 %	6,91 %	435 100 €	30 065 €
Foncier Non Bâti	39,46 %	39,46 %	21.300 €	8.405 €
			<b>TOTAL</b>	<b>112 829 €</b>

Après discussion, le Conseil Municipal suit la recommandation de la Commission Finances et approuve les taux de taxes 2013.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

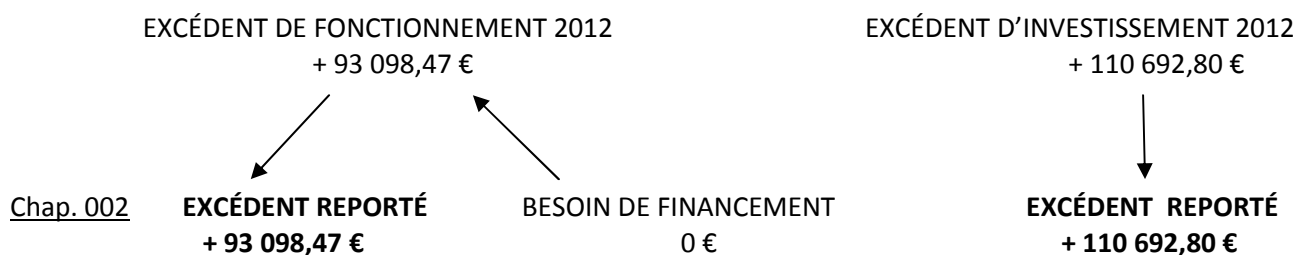
## 5. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012

### RÉSULTAT DE CLÔTURE 2012

FONCTIONNEMENT : + 93 098,47 €  
 INVESTISSEMENT : + 110 0692,80 €

- Reste à réaliser en 2011 : 0 €
- Le besoin de financement pour l'année 2012 = 0 €

### BUDGET 2013



Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

## 6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Arrivée de Madame CENDRÈS Monique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'examen du Budget primitif ayant été préalablement étudié par la Commission Finances.

- Le budget de fonctionnement tient compte :
  - ✓ En dépenses :
    - Des augmentations de cotisations intercommunales et de l'augmentation de la contribution communale au SDIS (+ 11% par rapport à 2012),
    - De l'attribution des subventions aux associations pour la somme de 6 100 €
    - Du maintien de la diminution de 30 % des indemnités du Maire et des Adjointes (économie de 7 800 € pour l'année 2013).

✓ En recettes :

- De la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 3 % par rapport en 2012),
- Du taux des taxes 2013 identiques au taux de 2012,

• Le budget d'investissement tient compte :

✓ En dépenses :

- De la réalisation des projets définis :
  - Enfouissement des réseaux « rue des Cerisiers »
  - Eclairage public rue des Cerisiers et des bâtiments communaux
  - Réhabilitation de la salle des fêtes avec la création d'un office / tisanerie / cuisine.
- De la baisse du niveau des remboursements d'emprunts (- 7000 € par rapport à 2012)

✓ En recettes :

- Le FCTVA
- Les subventions
- L'excédent d'investissement reporté
- La Taxe d'aménagement des nouvelles constructions.

<b>Budget de fonctionnement 2013</b>	<b>Budget d'investissement 2013</b>
Dépenses : 424 241 €	Dépenses : 227 856 €
Recettes : 424 241 €	Recettes : 227 856 €

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2012 sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

## **7 - PERSONNEL : Assurance groupe garantissant les risques financiers de la collectivité liés à la protection sociale du personnel**

Le Maire rappelle que la Commune a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.) et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.).

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2010-2013, cesseront leurs effets le 31 décembre 2013.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer la position antérieure de la collectivité.

Le Conseil Municipal :

**CONSIDÉRANT** ce que représente pour la commune une démarche de type mutualiste de cet ordre,

**DEMANDE** au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés ou non affiliés à la C.N.R.A.C.L..

La commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelée à se prononcer sur son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le Centre.

Vote Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 8 - RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les modalités de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

La semaine compte 24 heures de cours répartis sur quatre jours et demi dont le mercredi matin, la journée d'enseignement ne peut pas excéder 5h30 et la demi-journée 3h30. La pause méridienne ne peut pas être inférieure à 1h30.

Les activités périscolaires (culturelles et sportives) pendant les 45 minutes de fin d'après-midi seront assurées par du personnel extérieur à l'école. Cet accompagnement personnalisé doit respecter les taux d'encadrement suivants :

- 1 pour 18 élèves pour les élèves de plus de 6 ans
- 1 pour 14 élèves pour les élèves de moins de 6 ans

Les élèves sont donc pris en charge au minimum jusqu'à l'heure habituelle de fin de classe (16h30).

La réforme des rythmes scolaires a été le sujet prédominant du mois de février 2013. Après plusieurs rencontres des Maires de Beuste et de Lagos avec les enseignants et les parents d'élèves, le Conseil d'Ecole du RPI BEUSTE/LAGOS du 15 février a été consacré en grande partie à l'étude de la réforme des rythmes scolaires et à son impact en termes d'organisation.

Lors de cette réunion, le fonctionnement du RPI sur 4,5 jours de classe a été élaboré dans l'hypothèse où, au vu des effectifs actuels (> à 80 élèves), il y aurait réouverture de la 2<sup>ème</sup> classe à l'école de BEUSTE pour la rentrée 2013 et donc l'attribution du ½ poste supplémentaire (+ 0,5 poste actuellement).

Le projet bâti autour de 4 enseignants et de 5 emplois qualifiés permet d'avoir une meilleure souplesse dans l'organisation du regroupement pédagogique et surtout de garantir un meilleur équilibre entre les deux écoles de BEUSTE et de LAGOS.

N'ayant pas aujourd'hui la certitude de la consolidation du quatrième poste, ce projet ne peut se concrétiser pour la rentrée 2013 dans un équilibre entre les deux écoles et avec une prise en compte maximale des problèmes liés à la logistique et à la sécurité.

En conséquence, la Commune de BEUSTE constate l'impossibilité de mettre en œuvre le projet de réaménagement du temps scolaire et périscolaire qui a été élaboré de façon constructive par l'ensemble des acteurs du RPI BEUSTE/LAGOS et se voit donc dans l'obligation de différer sa mise en place pour la rentrée 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** que la mise en place du projet de réforme des rythmes scolaires est différée à la rentrée 2014.

Vote Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 9 - COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

### Commissions Intercommunales :

#### a) Compte rendu du Conseil Communautaire du 25 mars 2013 :

- ✓ La Communauté de Communes du Pays de Nay a donné un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Ferrières et Arbéost de la même façon qu'elle avait donnée en avis favorable aux communes d'Assat et de Narcastet.
- ✓ Budget de la CCPN :
  - Budget principal de fonctionnement : 15 millions €
  - Budget principal d'investissement : 5 millions €
- ✓ Montant de la taxe des ordures ménagères
  - Deux catégories :
    - Pour le ramassage porte à porte : taux de 11,31 %
    - Pour le ramassage en point de regroupement : taux de 10,18 %
- ✓ Les orientations budgétaires considérées sont :
  - L'acquisition foncières afin d'augmenter le foncier de la zone d'activité Montplaisir
  - L'action touristique
  - Les services aux personnes
  - L'enseignement musical et la lecture publique
  - La maison de l'eau
  - Les opérations d'habitat
  - Le contrat d'axe ferroviaire : la CCPN est concernée par l'axe ferroviaire Puyoo – Pau – Montant – Lourdes – Tarbes. En 2011, la CCPN a pris la compétence portant sur l'aménagement urbain et de développement lié à et axe afin de développer l'offre de déplacement. C'est aussi l'un des enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Nay.  
Deux conventions d'opérations ont été signées avec les communes de Coarraz et de Bordes.  
Les haltes de Baudreix et de Boeil Bezing sont également considérées et une demande a été faite auprès du Conseil Régional.

#### b) Compte rendu du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay :

##### **Compte Administratif 2012 :**

Résultat de Clôture :

Investissement :	- 201 650,00 €
Fonctionnement :	1 642 034,48 €
Résultat global :	<u>1 440 384,27 €</u>

**Budget Primitif 2013 :**

Investissement :	
➤ Dépenses :	4 928 191,00 €
➤ Recettes :	5 376 323,00 €
Fonctionnement :	
➤ Dépenses :	3 172 952,00 €
➤ Recettes :	3 172 952,00 €

**Mutualisation des Services - Convention de mise à disposition :**

L'intégration du SAPaN dans les locaux de la CCPN et la fusion des syndicats d'eau potable pour former le SEPPN et l'organisation actuelle des services communautaires de la CCPN et du SAPaN permettent d'actualiser et d'ajuster le dispositif d'appui administratif et technique mutualisé déjà existant depuis 3 années.

**c) Compte-rendu réunion du Bureau de la CCPN du 14 mars 2013**

**Ordre du jour : Etude pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat – Programme d'actions**

Le Cabinet **Cibles & Stratégies** a réalisé une étude portant sur la dynamisation du commerce et de l'artisanat sur le territoire de la CCPN. 5 enjeux majeurs ont été identifiés dans le cadre de sa démarche :

- relancer le commerce alimentaire traditionnel de proximité,
- renforcer la part de marché non alimentaire,
- améliorer « l'effet vitrine » des espaces commerciaux,
- adapter le commerce aux besoins des nouveaux habitants,
- maintenir l'artisanat comme moteur économique.

Sur ces bases, le Cabinet a proposé un programme d'actions qui pourrait encadrer les interventions de l'intercommunalité en matière économique.

A noter que les dispositifs proposés ci-après s'inscrivent dans le volet des Opérations Collectives de Modernisation (OCM) qui mobilisent notamment des fonds FISAC de l'Etat. Deux catégories d'aides peuvent être mises en œuvre :

**1. les aides directes aux entreprises qui pourraient reposer sur les thématiques suivantes :**

- a. la rénovation des points de vente (façades, enseignes, accessibilité,...)
- b. la modernisation des cafés-restaurants
- c. l'aide aux tournées alimentaires
- d. l'appui aux artisans pour leur implantation en ZA (la 1<sup>ère</sup> implantation est exclusivement ciblée)
- e. l'aide à l'investissement technique et technologique pour accompagner les investissements réalisés dans l'objectif de gagner en compétitivité ou en productivité (ne concernerait pas le simple renouvellement)
- f. l'aide aux investissements favorisant la transmission des entreprises

La maquette financière prévisionnelle pour une première tranche mise en œuvre sur 12 à 18 mois se base sur une estimation de 32 projets représentant une enveloppe globale de 950 000 €. Dans l'hypothèse d'une contribution de la CCPN à hauteur de 5 %, l'impact budgétaire pour



l'intercommunalité serait de l'ordre de **47 500 €** (la contribution des entreprises est estimée à 665 000 €).

## **2. les actions collectives**

11 propositions ont été faites :

- a. adoption d'une charte d'enseignes et de façades,
- b. redynamisation de Nay, ville-centre du Pays,
- c. soutien à la création d'une union commerciale **intercommunale** et associant les artisans,
- d. création d'une signalétique globale permettant une cohérence entre l'ensemble des sites,
- e. création d'un guide des artisans et des savoir-faire,
- f. création de session d'informations des artisans,
- g. information sur l'accès aux marchés publics,
- h. promotion des artisans
- i. valorisation des artisans d'art (création d'une boutique collective par exemple)
- j. rédaction d'une charte Qualité Commerce
- k. maintien de l'animation et du management du dispositif OCM (financement de poste)

La maquette financière prévisionnelle pour ces actions table sur un budget de 279 000 €, ce qui représenterait une enveloppe de **91 525 €** pour la CCPN.

**Sous réserve de la validation définitive de l'ensemble de ces propositions par le Conseil communautaire, un règlement spécifique précisant les critères d'intervention et les règles d'éligibilité des dossiers devra être rédigé.**

## **10 - QUESTIONS DIVERSES**

### **Poteau incendie :**

M. le Maire informe le Conseil de la nécessité de changer le poteau incendie n°9 de la Rue de la Ribère (test SAUR). Cette opération s'élève à un montant de 2 200 € HT.

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à la réalisation du poteau incendie.

### **Horaires transports :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un courrier reçu par le Conseil Général concernant l'organisation des transports en fonction des rythmes scolaires. Les véhicules utilisés pour la déserte des écoles primaires assurent également juste avant ou juste après le transport vers un collège ou un lycée. Concernant notre Commune, la déserte du collège et du lycée de Nay s'effectue comme suit :

- ✓ arrivée à Nay : 7h50 du lundi ou vendredi ;
- ✓ départ de Nay : 12h25 le mercredi
- ✓ départ de Nay 17h10 les autres jours de la semaine.

### **Cuve à gasoil :**

Monsieur le Maire demande à la Commission Bâtiments de faire des propositions, au prochain Conseil Municipal, du type d'investissement réalisé s'agissant d'une cuve à gasoil respectant les nouvelles normes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 22 h 00.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CASSOU Valérie	Absent - Excusée
MULÉ-BERTRANINE Jean- Claude		CENDRES Monique	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
LASSALLE Roger		LAHORE Alexandre	
ABADIE Jean-Pierre		MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	Absente-Excusée
BIRABEN Joseph			